

(N^o 30.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget des Dépenses pour ordre, pour l'exercice 1848.

(Voir les N^{os} 3 et 39 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des dépenses pour ordre est fixé, pour l'exercice 1848, à la somme de quinze millions cent soixante-onze mille cinq cents fr. (15,171,500 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 24 décembre 1847.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) LIEDTS.*

*Les Secrétaires,
(Signé) T^r KINT DE NAYER.
A. DU BUS.*

Tableau du Budget des Dépenses pour Ordre.

ADMINISTRATIONS.	NUMERO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
		CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.	1	Remboursement de cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Gouvernement, pour garantie de leur gestion, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, des préposés de l'administration du chemin de fer, par des courtiers, des agents de change, etc., et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc.	1,300,000 »	
		(Le chiffre indiqué à cet article n'est point limitatif. Il pourra s'élever, le cas échéant, jusqu'à concurrence de la somme qui demeure encore à rembourser du chef des cautionnements versés en numéraire antérieurement au 1 ^{er} octobre 1850, et qui sont remis à la Belgique en exécution du traité du 3 novembre 1842.)		
	2	Remboursement de fonds perçus au profit de la caisse des veuves et orphelins des fonctionnaires civils. . .	850,000 »	
	3	Remboursement de fonds perçus au profit de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée.	160,000 »	3,140,000 »
	4	Remboursement de fonds perçus au profit de la caisse de prévoyance des instituteurs primaires.	100,000 »	
	5	Remboursement de fonds versés au profit de la masse d'habillement et d'équipement de la douane.	300,000 »	
	6	Emploi des subsides offerts pour construction de routes.	400,000 »	
	7	Attribution des parts des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux.	30,000 »	
		CHAPITRE II.		
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Attributions d'amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions.	120,000 »	
	2	Frais d'expertise de la contribution personnelle.	30,000 »	
	3	Frais d'ouverture des entrepôts.	14,000 »	
	4	Remboursement de fonds recouvrés pour les provinces. .	6,734,000 »	
	5	— — — pour les communes. .	1,950,000 »	9,491,500 »
	6	— de la taxe provinciale sur les chiens. .	200,000 »	
	7	— — — sur le bétail. . .	125,000 »	
	8	— des 4 et 5 % perçus au profit des villes de Liège et de Verviers, pour pillages. .	18,500 »	
		A REPORTER. fr.		12,331,500 »

(3)

ADMINISTRATIONS.	NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
		REPORT.		12,331,500 »
		CHAPITRE III.		
		FONDS DES TIERS.		
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET FORÊTS.	1	Recettes diverses et amendes attribuées, soumises aux frais de régie.	120,000 »	2,840,000 »
	2	— — — — — de consignation non sou- mises aux frais de régie.	750,000 »	
	3	Remboursement de revenus perçus pour compte de pro- vinces.	470,000 »	
		CONSIGNATIONS.		
	4	Remboursement de consignations de toute nature. . .	1,500,000 »	
		TOTAL des Dépenses pour ordre. . . . fr.		15,171,500 »